

NOUVEAUX DROITS DE L'HOMME-INTERNATIONAL
(Statut consultatif auprès de l'ECOSOC des Nations-Unies)
MISSION AU LIBAN

RAPPORT SUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES
LIBANAISES
(AOUT 2000)

Tél : 961(3)293-693 Fax : 961(1)685-495 Email :
eha.ndhl@netgate.com.lb

Introduction

a) Nouveaux droits de l'Homme (NDH):

Fondée en 1977 à Paris, NDH agit pour "défendre et étendre" les droits de l'Homme vu tous les changements survenus depuis la Déclaration Universelle des droits de l'Homme de 1948. Le champ d'action de NDH s'est étendu au fur et à mesure pour couvrir plusieurs pays. En 1995, NDH a obtenu le statut consultatif auprès des Nations Unies pour devenir NDH - International avec des branches en France, Italie, Argentine, Cameroun, Burkina, Guinée. Depuis 1995, NDH-International suit de près la situation des droits de l'Homme au Liban à travers une équipe de volontaires. NDH défend les droits de l'Homme "traditionnels" et agit aussi pour leur extension afin de couvrir les nouvelles priorités.

b) Le contexte politique:

Le Liban est une république parlementaire où le pouvoir exécutif relève de président de la République (chrétien maronite) et du Premier ministre (musulman sunnite). Le parlement, présidé par un musulman chiite, est composé de 128 députés dont la moitié est chrétienne et l'autre moitié musulmane. Le pouvoir judiciaire est en général soumis à l'autorité politique, tant au niveau de sa structure qu'au niveau de son fonctionnement.

Les affrontements meurtriers qui ont commencé en 1975 ont cessé pratiquement en octobre 1990. Après cette date, seul le Sud du Liban a été le théâtre d'opérations militaires entre l'armée israélienne et des formations militaires libanaises, jusqu'au 24 mai 2000, date du retrait des forces armées israéliennes du Liban. La Syrie maintient une force armée forte de 35.000 soldats repartis sur le territoire libanais (à l'exception du Liban Sud), soutenus par plusieurs milliers d'agents de renseignements qui interviennent dans la vie politique, administrative et judiciaire au Liban.

Le Liban traverse depuis plusieurs années une crise socio-économique jugée par plusieurs experts indépendants comme explosive. Bien que la monnaie nationale jouit d'une stabilité artificielle, le taux de croissance était négatif pour le premier semestre de l'année en cours. Le taux de chômage se situe entre 25 et 40 % selon des estimations non officielles. Il y a au Liban à peu près un million (sur 3.5 millions d'habitants) de travailleurs étrangers (Syriens, Égyptiens, Asiatiques, Africains...). La Constitution stipule que les citoyens

ont le droit de

changer leur gouvernement à travers des élections libres, justes et périodiques. Les dernières

élections législatives remontent à l'été de l'an 2000. Plusieurs irrégularités ont entachés ces

élections. Les faits ont été documentés et dénoncés par plusieurs instances, dont notamment

l'Association pour la libérés des élections et la Fondation des droits de l'homme et du droit

humanitaire. Les autorités libanaises ont réfuté la plupart des accusations tout en promettant

une meilleure performance lors des élections de l'an 2005.

I - Loi électorale

Avant même sa parution fin 1999-début 2000, la loi électorale, alors encore au stade de projet, avait commencé à être critiquée, d'abord par les opposants "durs" au régime libanais actuel, puis, petit-à-petit, par plusieurs personnalités et partis libanais, avant d'être décriée par les candidats eux-mêmes, puis par ses artisans. Tout cela à travers une chaîne de réactions, avant et après les élections. Adoptée le jeudi 9 décembre 1999 par le gouvernement Sélim Hoss, la loi électorale avait cependant déjà été l'objet d'un certain nombre de critiques. Elle sera néanmoins votée par le Parlement. Le Premier ministre et député de Beyrouth Sélim Hoss critiquera lui-même la loi électorale avant son vote à la Chambre, sans toutefois voter contre.

Seuls quelques députés continueront à s'y opposer (MM. Najah Wakim, député sortant de Beyrouth, Nadim Salem, député sortant du Liban-Sud et Nassib Lahoud, député sortant au Metn) critiquant essentiellement le découpage administratif prévu par la loi, sans toutefois pouvoir constituer un quota capable de renvoyer la loi en examen.

Afin de mieux étudier la loi électorale, il convient d'analyser successivement les différents points qu'elle aborde, à savoir le découpage administratif des circonscriptions, le rôle de l'argent dans le processus électoral et le plafond des dépenses, le rôle des médias et de l'audiovisuel et l'abaissement du droit de vote à l'âge de 18 ans (la majorité étant à 21 ans actuellement).

- Le découpage administratif

Le découpage électoral a été la partie la plus critiquée de la loi. *"Compromis entre le système du mohafazat et celui du caza"* (L'Orient-Le Jour, 13 décembre 1999), il divise le Liban en 14 circonscriptions électorales: trois pour la capitale Beyrouth, deux - à l'origine - pour le Liban-sud, mais une seule exceptionnellement pour cette fois en raison du retrait israélien, deux pour le Liban-Nord (Akkar-Becharré-Denniyé et Batroun-Koura-Tripoli-Minié-Zghorta), quatre pour le Mont Liban (Aley-Baabda, Chouf, le Metn Nord, et Kesrouan-Jbeil) et trois pour la Bekaa (Baalbeck-Hermel, Bekaa ouest-Rashaya, et Zahleh).

Critiquée avant même sa parution par l'opposition dure (le amid Raymond Eddé, président du Bloc National (BN) peu avant sa mort, le général Michel Aoun exilé en France et chef du Courant patriotique libre (CPL) le parti dissout des Forces libanaises (FL), et le Parti national libéral (PNL, présidé par M. Dory Chamoun), elle le sera ensuite par une kyrielle de candidats à la députation.

Selon le député sortant Najah Wakim, *« La loi est en contradiction avec la Constitution... »* (L'Orient-Le Jour, 20 janvier 2000).

Quelles sont les différentes remarques formulées par les différentes parties au sujet de la loi électorale, qui comble pourtant, selon le ministre de l'Intérieur Michel Murr, *"les vœux de 80 % des Libanais"* (L'Orient-Le Jour, 28

décembre 1999).

La première remarque, reprise par plusieurs candidats et personnalités politiques et religieuses de différentes communautés, l'exigence de représentativité populaire n'a pas été respectée. Le découpage a failli à sa charge d'assurer l'équilibre entre les différentes communautés dans plusieurs circonscriptions.

Ainsi, à titre d'exemple, le village à majorité chrétienne de Bécharré au Liban-nord a été inclus dans une circonscription à grande majorité sunnite, de sorte que le vote des électeurs chrétiens n'a pas vraiment eu son poids. Dans un communiqué commun publié le dimanche 5 décembre 1999, les associations non gouvernementales de Bécharré en ont appelé au président de la République Emile Lahoud pour protester contre l'adjonction de leur caza à ceux de Denniyé et du Akkar, estimant que cela constituait une véritable *"injustice"*. *"Un tel découpage isole Bécharré de son environnement naturel et ne ressemble à aucun autre découpage adopté dans le reste du pays"*, avait ajouté le communiqué. Le même jour, le conseil politique des FL avait également protesté contre le découpage adopté au Liban-Nord, estimant que le but était *"de placer les candidats chrétiens sous la coupe des voix sunnites majoritaires"* et soulignant que cela fausserait la représentativité (L'Orient-Le Jour, 6 décembre 1999).

"Le projet des 13 ou 14 circonscriptions entraînerait un déséquilibre flagrant dans la représentation confessionnelle (...) D'un décompte du nombre des députés chrétiens qui seraient élus par les voix musulmanes et vice-versa, il ressort que dans le mohafazat de Beyrouth, un candidat orthodoxe serait élu par des voix musulmanes; au Mont Liban, dans le Chouf en particulier, trois maronites et un grec-catholique et un grec-orthodoxe; dans la Békaa, à Baalbeck, un maronite et un grec-catholique", écrit Emile Khoury dans L'Orient-Le Jour du 6 décembre 1999, avant de faire le même décompte pour les voix musulmanes.

Les communautés n'ont donc pas pu effectivement élire leurs représentants, et beaucoup ont critiqué l'inadéquation de ce découpage avec la réalité de la situation libanaise, notamment après le déroulement des élections... Un constat rapide nous permet de remarquer que le candidat arménien de Beyrouth a été élu par les voix sunnites, le député chiite de Kesrouan-Jbeil par les voix maronites et les députés chrétiens de Jezzine élus par les voix chiites, à titre d'exemple.

"Le découpage des circonscriptions a défavorisé, à de rares exceptions près (notamment au Mont Liban) l'électorat chrétien qui a été en quelque sorte dilué dans des circonscriptions à majorité musulmane", écrit Michel Touma dans L'Orient-Le Jour du 26 août 2000. Et M. Touma d'ajouter: *"Le sort du siège maronite de Beyrouth, à titre d'exemple, est tributaire du bon vouloir des pôles sunnites. Ainsi M. Rafic Hariri cherche à imposer M. Ghattas Khoury comme postulant au siège maronite de Beyrouth, alors que nul n'ignore que M. Khoury ne possède absolument aucune assise électorale dans la capitale"*. Puis d'établir le même constat au sujet du candidat maronite de Jezzine, qui dépend du bon vouloir du Hezbollah. *"Ce dérapage dangereux sur le plan de l'équilibre communautaire au sein du Parlement risque de miner à la base non seulement les spécificités du Liban, mais*

également les fondements même du système démocratique”, poursuit M. Touma, en précisant que “la légitimité d’un député est remise en cause s’il est élu grâce aux voix d’un électorat qui n’est pas le sien”.

Analysant les résultats impressionnants obtenus par les listes de M. Hariri dans les trois circonscriptions de Beyrouth, M. Touma constate, dans un article paru le 8 septembre 2000, *“qu’il a suffi de mobiliser les électeurs sunnites”* pour faire unir tel ou tel candidat de telle ou telle communauté. Selon lui, le score de M. Hariri (plus de 70 % des suffrages sunnites dans chacune des circonscriptions) illustrent le fait que *“l’une des manoeuvres les plus payantes pour assurer une victoire électorale dans une circonscription élargie ou déséquilibrée sur le plan de la répartition communautaire est de se livrer à des surenchères confessionnelles pour mobiliser l’électorat de la communauté majoritaire”.* Et M. Touma d’illustrer ses propos par le cas d’un candidat maronite indépendant à Beyrouth I, Massoud Achkar, qui a obtenu le plus de voix dans le secteurs Est de Beyrouth à majorité chrétiennes (Achrafieh et Saïfi), dépassant le candidat de la liste Hariri... *“mais le déferlement des voix sunnites en faveur des colistiers de M. Hariri a rendu la bataille totalement déséquilibrée et perdue d’avance”.* Même chose pour le candidat arménien opposant à M. Hariri qui a échoué malgré son obtention de 80 % des suffrages de sa communauté. M. Touma conclut: *“C’est dans la mesure où chaque composante communautaire pourra exprimer librement sa volonté et élire ses représentants, loin de toute hégémonie, qu’il sera possible de juguler les surenchères et limiter, progressivement, le déchaînement des passions”.*

Dans le même ordre d’idée, le catholicos arménien-orthodoxe de Cilicie, Aram Ier, a affirmé *“qu’il aurait préféré que les députés arméniens fussent élus par la majorité des voix arméniennes et fussent investis de la confiance de la majorité de leur communauté”.* (Annahar, dimanche 10 septembre 2000). Nombreux sont les candidats qui, durant et après leur campagne électorale, ont critiqué les imperfections du découpage électoral, notamment du point de vue de la représentativité, mais aussi le fait que ce découpage électoral ait été taillé à la mesure de certains, parmi lesquels ses artisans, et, plus globalement, par la Syrie. Dans les rangs des opposants, tant le PNL, que le CPL, les FL ou le Bloc national (BN), qui, après avoir exprimé son intention de participer aux élections, a fini par s’abstenir en se contentant d’appuyer certains candidats, ont dénoncé *“la loi électorale qui est faite de telle sorte que les sièges et les parts sont taillés à la mesure des forces de facto qui jouissent d’un pouvoir fondé sur l’argent et l’hégémonisme”.*

Kamel-el Assaad, ancien président de la Chambre, candidat malheureux contre le *“rouleau compresseur constitué par le Hezbollah et le mouvement Amal au Liban-sud”*, a estimé après sa défaite que *“les circonscriptions électorales ont été taillées sur mesure pour faire fi de la justice sociale et pour consacrer le confessionnalisme”*, faisant donc allusion à une mainmise du président de la Chambre Nabih Berry et du Hezbollah sur le découpage (L’Orient-Le Jour, 9/9/2000). Elias Abou Rizk, président de la CGTL (L’Orient-Le Jour, 02/09/2000) et Nadim Salem, tous deux candidats au Liban-sud, critiqueront M. Berry de la même manière. M. Salem qui a affirmé dans une conférence de presse que M. Berry *“néoféodaliste, avait taillé le*

découpage du Sud à sa mesure”, l'accusant de *“rechercher des intérêts politiques personnels et électoraux”* (Annahar du 12/08/2000). M. Berry, *“plus chaud partisan de ce découpage électoral discriminatoire”*, selon Emile Khoury (L'Orient-Le Jour du 23/8/2000). *“L'important bloc parlementaire qu'il dirige n'a pas peu contribué à faire passer le texte haut la main, place de l'Etoile. Nul n'ignore qu'il a ainsi obtenu un privilège exorbitant : le maintien de l'unité électorale des deux mohafazats du Sud, même après le retrait israélien”*, poursuit M. Khoury. Or le président de la Chambre parlera *“d'atmosphère d'asile d'aliénés qui a prévalu pendant la campagne électorale et dont la cause est à imputer à une mauvaise loi électorale, qui ne fait pas l'unanimité... »* (L'Orient-Le Jour, 17/08/2000), et une fois les élections terminées, exhortera la prochaine législature à rectifier le tir en modifiant le découpage des circonscriptions dès son entrée en fonctions (L'Orient-Le Jour, 07/09/2000).

Le ministre de l'Intérieur Michel Murr a lui aussi défendu le découpage électoral, affirmant avant les élections *“qu'il comblait les vœux de 80 % des Libanais”*. Au lendemain des élections, il demandera toutefois la révision de ce découpage.

Le Premier ministre Sélim Hoss avait critiqué la loi électorale lors de sa parution, mais le découpage administratif dans la capitale, Beyrouth, où il s'est porté candidat, avait été réalisé dans son intérêt (trois circonscriptions au lieu d'une circonscription unique), dans le sens où il lui permettait théoriquement de barrer la route à son rival, l'ancien Premier ministre Rafic Hariri. Toujours est-il qu'à la veille des élections de Beyrouth, il affirmera: *“Nous sommes de ceux qui croient qu'il est nécessaire de réviser radicalement la loi électorale (dans le sens du découpage) afin que le scrutin reflète d'une manière plus fidèle la volonté du peuple”* (L'Orient-Le Jour, 31/08/2000). Le président du Parti socialiste progressiste (PSP) Walid Joumblatt, également candidat au Chouf, fera allusion à un des problèmes fondamentaux du découpage actuel des circonscriptions, à savoir les inégalités importantes qu'il crée entre les différentes régions. Ainsi, un citoyen votant au Liban-Sud élit beaucoup plus de députés qu'un Beyrouthin, par exemple. Ou bien certains députés sont élus avec 20 000 voix, dans le Metn, alors que d'autres le sont avec 220 000 voix au Liban-sud. M. Joumblatt préconisera l'adoption de la circonscription uninominale, de sorte que chaque 10 000 électeurs élisent un député (L'Orient-Le Jour, 01/09/2000).

Enfin, une remarque générale à formuler au niveau des partis représentants l'opposition chrétienne (CPL, PNL, FL, et BN). Les trois premiers, à la suite de leur refus de participer aux élections, ont créé un comité de coordination. A travers leur divers communiqués, ils ont évoqué à plusieurs reprises *“la loi électorale fabriquée à Damas et importée de la capitale syrienne”* pour expliquer leur boycott. Il en a été de même pour le général Michel Aoun, le président du PNL Dory Chamoun et, à un degré moindre, du nouveau président du BN Carlos Eddé.

- Plafond des dépenses et rôle de l'argent

L'argent a joué durant le processus électoral un rôle fondamental et

croissant par rapport aux élections précédentes, puisque la loi électorale n'a pas vraiment prévu une réglementation adéquate pour mettre un plafond aux dépenses. Selon l'Association libanaise pour des élections démocratiques (ALDE), on parle *"de sommes de 100 millions de dollars dépensées par certains candidats"* (L'Orient-Le Jour, 15/09/2000). La grande polémique autour de l'utilisation de l'argent dans la bataille électorale a opposé le Premier ministre Sélim Hoss à son prédécesseur Rafic Hariri.

M. Hoss a proclamé sa liste à Beyrouth III le lundi 7 août 2000. A partir de cette date, son discours politique sera fondé sur une critique constante de l'influence exercée par M. Hariri à Beyrouth (qui a présenté une liste pour contrer celle de M. Hoss à Beyrouth III), et fondée sur la nécessité de mettre fin au pouvoir de l'argent dans la vie publique. *"Notre véritable adversaire dans cette bataille électorale, c'est l'argent politique qui s'emploie à entraver les libertés publiques. Nous nous heurtons à une montagne d'argent"*, affirmera-t-il dans une allusion très claire à M. Hariri (L'Orient-Le Jour, 08/08/2000). Le 25 août, M. Hoss revient à la charge avec ses colistiers au cours d'un meeting électoral contre M. Hariri, *"monstre d'argent et de pouvoir"* (L'Orient-Le Jour, 26/08/2000). De la liste appuyée par M. Hariri, M. Hoss affirme *"l'argent est leur arme, mais nos armes à nous, ce sont les principes"*, en ajoutant que cette campagne électorale est *"la plus sale"* qu'il ait jamais vu (L'Orient-Le Jour, op. cit.). Allant encore plus loin, M. Hoss accusera son rival politique d'avoir *"vicié le climat politique à Beyrouth...Le budget de leur campagne électorale au Liban équivaut au budget de n'importe quelle campagne présidentielle aux Etats-Unis"*, ajoutera-t-il (Annahar, 02/09/2000).

Au lendemain de la déroute totale de sa liste face à celle appuyée par M. Hariri, le Premier ministre réaffirmera, avec encore plus de gravité cette fois, que la source de son échec réside dans *"l'usage des armes illégales que constituent l'argent politique et le sectarisme"*. Selon M. Hoss, *"l'argent politique dépensé par cette bataille électorale a atteint un record jamais égalé dans l'histoire des élections au Liban. Les cataractes d'argent politique se sont accélérées, collant une étiquette de prix à toutes choses. C'est ainsi que les murs, les fenêtres, les balcons, les pylônes électriques et mêmes les consciences ont été achetées. L'appartenance a été évaluée en poignée de dollars. Les candidats dont l'arme est l'argent politique ont déboursé pour la bataille électorale de Beyrouth beaucoup plus que les Etats-Unis pour la totalité de leur campagne présidentielle. L'argent a étouffé la liberté individuelle et transformé la voix de l'électeur en un outil entre les mains de ceux qui en font usage. Les valeurs morales, sociales et humaines se sont vues soumises au bon vouloir de ceux qui détiennent l'argent au lieu d'être l'expression des convictions de l'électeur"* (L'Orient-Le Jour, 05/09/2000. A un journaliste qui lui demandait pourquoi il ne présentait pas de preuves à l'appui, M. Hoss a répliqué que *"beaucoup d'argent a été versé et il est difficile de prouver qu'il s'agissait de pots-de-vin"*, en réaffirmant: *"J'ai dit que tout avait un prix, même les consciences, les fenêtres, les panneaux et les murs. L'argent a été distribué à tort et à travers, mais d'une manière qui ne correspond pas à la définition du pot-de-vin dans la loi libanaise"*.

Le Premier ministre a par ailleurs indiqué qu'un projet de loi visant à fixer un plafond aux dépenses électorales (et réglementant l'information et la publicité électorale) avait été transmis au Parlement le 27 janvier 2000, mais

que *“l’Assemblée avait choisi de ne pas discuter cette loi et ne l’avait jamais promulguée”*.

De son côté, M. Hariri s’est empressé de répondre au Premier ministre dont il a évalué le coût de la campagne électorale à *“deux millions de dollars”* (L’Orient-Le Jour, 06/09/2000). M. Hoss a aussitôt répliqué que *“le montant avancé par M. Hariri est bien en deçà de la vérité”*. *“Le volume des dépenses de M. Hariri était évident tout au long de sa campagne. Tout ceux qui en ont profité peuvent le certifier”*, a-t-il conclu (L’Orient-Le Jour, 07/09/2000). Dans le cadre d’une manifestation d’appui à M. Hoss, Oussama Saad, frère du député élu de Saïda Moustapha Saad s’en prendra violemment à M. Hariri sans le nommer, l’accusant de *“n’avoir mobilisé l’électorat de Beyrouth que grâce à un usage massif de l’argent et au réveil de la fibre confessionnelle”* (L’Orient-Le Jour, 08/09/2000).

Bien entendu, il n’existe aucun chiffre précis sur les sommes utilisées par M. Hariri et son équipe dans la campagne menée à Beyrouth. Des éléments nous poussent cependant à croire que certains citoyens beyrouthins se sont vus proposer des sommes d’argent non négligeables pour voter pour les listes appuyées par M. Hariri, se voyant assurer également le déplacement aux bureaux de vote aux frais des candidats. L’ancien Premier ministre aurait également, selon les mêmes rumeurs, distribué des bourses à des universitaires en échange de leurs voix.

Le plus prompt à dénoncer le pouvoir de l’argent après M. Hoss fut Najah Wakim, député sortant de Beyrouth, qui renoncera à se porter candidat en raison, notamment, de *“l’existence de copies de chèques prouvant qu’il y a des dessous-de-table, de la corruption électorale”, “des dépenses évaluées à 150 millions de dollars d’un candidat déterminé pour sa campagne électorale”* - allusion à M. Hariri, et *“qu’un responsable sécuritaire avait engrangé de la saison électorale plus de 13 millions de dollars ainsi qu’une villa et une ferme”* (L’Orient-Le Jour, 10/08/2000).

Massoud Achkar, candidat à Beyrouth I face à la liste emmenée par M. Hariri, a insisté sur *“les pressions politiques et financières (...)”* auxquelles les habitants de Beyrouth ont été soumis, dans une conférence de presse tenue au lendemain de son échec. *“Nous ne sommes pas à vendre”*, a-t-il lancé à l’occasion (L’Orient-Le Jour, 07/09/2000).

A Tripoli aussi, l’ancien Premier ministre Omar Karamé, candidat (élu) à la députation, a vivement dénoncé l’usage abusif de l’argent dans la bataille électorale, s’élevant contre *“les détenteurs de grosses fortunes qui ont été parachutés”*. *“Ces grosses fortunes sont plus que suspectes et les dépenses auxquelles nous assistons sont également suspectes”*, a-t-il indiqué. M. Karamé a indiqué que selon certaines informations officielles, l’un des candidats en vue avait dépensé de 12 à 25 millions de dollars pour sa campagne électorale. *“Je ne nie pas que par le passé, les candidats dépensaient de l’argent. Mais par le passé, les sommes dépensées étaient modestes. Au Liban, nous avons tous des fortunes modestes, mais aujourd’hui, ils (les candidats) dépensent 20 à 25 millions de dollars”*, a-t-il poursuivi. M. Karamé accusait le ministre des Transports Najib Mikati, également candidat à Tripoli, de dépenser autant. Et M. Karamé poursuit, à l’intention de son rival de confession sunnite à Beyrouth, Rafic Hariri: *“Certains soulignent même que l’un des géants financiers au Liban a dépensé pour cette bataille près de 100 millions de dollars”* (L’Orient-Le Jour,

22/08/2000, puis à nouveau L'Orient-Le Jour, 26/08/2000).

Au Liban-sud (plus précisément à Marjeyoun), l'un des candidats affrontant la coalition Amal-Hezbollah, Habib Sadek, a dénoncé le *"pouvoir de l'argent qui a contrôlé la gestion de la bataille d'une manière jamais vue auparavant"* (L'Orient-Le Jour, 08/09/2000).

Le président du PSP Walid Joublatt a de son côté affirmé, au lendemain de son élection, que l'Etat devait prendre à sa charge les dépenses des candidats pour empêcher l'argent de jouer un rôle direct et prépondérant dans les élections (L'Orient-Le Jour, 01/09/2000).

Dans une évaluation du taux de participation effectuée au lendemain des élections, les partis de l'opposition chrétienne partisans du boycott ont affirmé que *"la participation élevée dans certaines régions, n'est due qu'à la multiplicité des candidats, à l'usage de l'argent..."* (Annahar, 07/09/2000).

Même les figures religieuses ont dénoncé le pouvoir de l'argent dans le cadre de la bataille électorale. Le patriarche maronite Nasrallah Sfeir qualifiera les élections *"d'écoeuvantes et de dégoûtantes"* pour protester contre cela. De son côté le patriarche syriaque-catholique Ighnatiou Moussa Daoud Ier invitera les Libanais *"à ne pas ployer sous le pouvoir de l'argent"* (L'Orient-Le Jour, 17/08/2000).

Un candidat à Bécharré (deuxième circonscription du Liban-Nord) aurait dépensé des sommes d'argent considérables pour pousser les électeurs à voter pour lui. A noter que ce même candidat a également *"acheté"* les voix de la population en distribuant du fuel et de la nourriture.

A noter que cet accroissement du rôle de l'argent dans le processus électoral survient alors que le Liban est plongé dans un marasme économique sans précédent et où les inégalités sociales sont de plus en plus flagrantes, notamment entre les députés élus au Parlement et la population libanaise, au niveau des possibilités financières.

Selon une enquête effectuée par Lynn Maalouf pour le Daily Star le 16 août 2000, les personnalités politiques qui ont dépensé le plus d'argent durant leur campagne électorale - les estimations sont faites au 16 août 2000, soit deux semaines avant la fin des élections) - sont: Rafic Hariri à Beyrouth, Mohammed Safadi (estimation : au moins 12 millions de dollars) au Liban-Nord, Fouad Makhzoumi (estimation : au moins 10 millions de dollars) à Beyrouth, Georges Frem (estimation : au moins 5 millions de dollars) au Kesrouan, Youssef Maalouf, Michel Murr (estimation : au moins 5 millions de dollars) au Metn, Nassib Lahoud au Metn, et Nehmé Tohmé (estimation : au moins 5 millions de dollars) à Baabda-Aley.

- Utilisation des médias audiovisuels et campagne publicitaire

Au niveau de l'utilisation des médias audiovisuels, l'inégalité des chances n'a pas été respectée, puisque certains candidats n'ont pas eu droit au passage à l'antenne, tant sur les médias officiels (la chaîne de télévision Télé-Liban) que privés. Il y a eu une partialité des médias officiels en faveur de candidats proches du pouvoir. Certains médias privés ont également fait de la propagande en faveur de certains candidats, à l'instar de la Future TV, qui appartient à M. Hariri. Les médias, dont l'impartialité devrait être garantie

par une loi émanant du secteur de l'audiovisuel lui-même, ont été "l'outil" de l'affrontement entre les différents candidats qui ont pu y avoir accès, l'exemple le plus criant étant la lutte entre M. Hoss (via Télé-Liban) et M. Hariri, son rival (via Future TV).

Dans le courant des deux premières semaines du mois d'août, M. Hoss a été accusé d'avoir fait retransmettre, en direct, par Télé-Liban, l'annonce officielle de sa liste électorale et a rappelé les multiples occasions où son prédécesseur, M. Hariri, avait mis à contribution la chaîne nationale de télévision dans des circonstances similaires. Après cette énumération, le chef du gouvernement avait affirmé: *"Comme les médias officiels et prévus couvrent quotidiennement les activités des hommes politiques libanais, qu'ils soient au pouvoir ou non, il est élémentaire que Télé Liban couvre celle du président du Conseil". "Face à toutes ces accusations, nous répondons que celui qui met à contribution les médias pour mener des campagnes diffamatoires est celui-là même qui s'est octroyé une licence de télévision et le droit de transmettre par satellite pour s'en servir comme tribune pour ces attaques contre le gouvernement, exploitant le respect des libertés publiques"*, avait-il poursuivi, dans une allusion claire à M. Hariri et Future TV (L'Orient-Le Jour, 11/08/2000).

Le 14 août, M. Hariri décide de poursuivre en justice, pour diffamation, Télé Liban, Radio Liban (station officielle) et l'Agence nationale d'Information (Ani - officielle), qui ont diffusé un article du périodique "al-Mushahid Assiyassi" qui l'accuse *"d'être un dictateur qui foule au pied la démocratie, a noyé le Liban sous les dettes, miné les fondements économiques et sociaux du pays et d'avoir financé durant la guerre les milices des deux bords pour les aider à poursuivre leur guerre destructrice"*. Il l'accuse aussi d'être l'auteur de spéculation sur la livre sous le mandat de M. Omar Karamé, et d'avoir *"causé l'effondrement de nombreux secteurs vitaux et institutions"* et d'avoir exercé son hégémonie sur les médias afin de se présenter comme étant le sauveur et de garantir son accession au pouvoir". Selon les trois organes officiels, l'article serait rattaché à la British Broadcasting Corporation (BBC), ce qui a été démenti aussi bien par la BBC que par le bureau de M. Hariri (L'Orient-Le Jour, 15/08/2000).

Michel Touma de L'Orient-Le Jour commente cette affaire en ces termes: *"Jamais comme aujourd'hui l'exploitation des médias officiels à des fins basses politiques et les ingérences des responsables étatiques dans le processus électoral n'ont atteint un tel niveau d'arrogance et d'effronterie"*. Se rapportant au déroulement cette l'affaire, il poursuit: *"Indépendamment de la personne de Rafic Hariri (...), force est de relever que le comportement des médias officiels dans cette affaire est totalement inacceptable. Télé-Liban est une télévision étatique, c'est-à-dire financée par des fonds publics, donc par l'argent du contribuable. Dans un pays qui se respecte, de tels médias étatiques se doivent de rester au-dessus de la mêlée, et, surtout, d'éviter de servir d'instrument de propagande à l'équipe au pouvoir car ils doivent être au service de toutes les parties, puisque*

financés par le contribuable. Mais au delà de ces considérations de principe, comment des médias officiels peuvent-ils se livrer à de la diffamation en lançant de graves accusations, voire même des injures, contre une personnalité politique ou en formulant des critiques à caractère personnel contre un pôle d'influence qui n'a pas les faveurs du pouvoir? Un tel comportement constitue purement et simplement un abus de pouvoir de la part des dirigeants qui se rendent ainsi coupables d'exploitation de l'appareil de l'Etat à des fins personnelles". "Suivant quel principe M. Antoine Haddad, député du Metn-Nord et proche collaborateur du ministre de l'Intérieur Michel Murr, se permet-il, à titre d'exemple, d'utiliser la tribune de Télé-Liban pour lancer des attaques personnelles et injurieuses contre (...) M. Nassib Lahoud", ajoute M. Touma pour illustrer ses propos. Et de rappeler que "M. Hariri, lorsqu'il était chef du gouvernement, n'avait pas hésité à exploiter les médias officiels, et plus particulièrement Télé-Liban, pour promouvoir son image de marque et entretenir sa propre propagande politique".

Le 16 août, le gouvernement renonce à réorganiser ou imposer des contraintes à l'information individuelle en rapport avec les élections législatives. M. Hoss et le ministre de l'Information Anouar el-Khalil ont estimé qu'il était *"inopportun d'imposer des limites à l'information électorale dans les circonstances présentes, d'autant que ni le ministère de l'Information ni le Conseil national d'audiovisuel (CNA - dont le président, Nasser Kandil s'est porté candidat à Beyrouth III sur la liste Hariri opposée à celle de M. Hoss) n'ont les moyens nécessaires pour contrôler les temps d'émission des annonces électorales de manière à les répartir à égalité entre les principaux candidats ou rassemblements de candidats"*. M. Hoss a pour sa part estimé que *"les médias étaient invités à respecter les règles du dialogue et à faire preuve d'autodiscipline (...)"* (L'Orient-Le Jour, 17/08/2000). Mais le gouvernement se ravise le 21 août et décide de réglementer l'information et la publicité électorale. Mis au courant, les représentants des médias audiovisuels ont été peu enthousiasmés, expliquant au ministère de l'Information qu'ils sont pratiquement liés par la présence, au sein de leurs conseils d'administration, de nombreux candidats aux élections. Fait à noter: si le ministre de l'Information a précisé que les médias non politiques doivent s'abstenir de faire de la propagande électorale, en soulignant que les chaînes et les télévisions politiques doivent aussi pratiquer l'autocensure, il s'est toutefois abstenu de donner la moindre indication sur le rôle et le parti pris de Télé-Liban. *"Pour les autorités, la chaîne officielle ne fait pas de la propagande, mais se contente de répondre aux attaques lancées contre le chef du gouvernement"*, lit-on dans L'Orient-Le Jour du 22/08/2000.

Le CNA avait au préalable attiré l'attention du gouvernement sur une série d'infractions commises par les médias audiovisuels, concernant aussi bien l'article 68 de la loi électorale, qui interdit aux médias politiques de se livrer à la propagande électorale, que les textes leur imposant d'accorder aux candidats le même temps d'antenne. Le CNA avait également proposé un temps d'antenne déterminé pour la matière électorale diffusée par les médias audiovisuels et préconisé, entre autres, un programme spécial destiné à couvrir les activités de tous les candidats, sans exception aucune, une limitation de la couverture médiatique de chaque candidat à un certain quota, la limitation des talk-shows... toujours est-il que le ministre de l'Information finira simplement par *"appeler les médias à exercer un self-*

control, une autodiscipline, à la suite d'un rappel à l'ordre du chef de l'Etat, dans lequel les médias ont été invités à édifier le Liban et à éviter ce qui effrite la solidarité nationale au profit d'intérêts particuliers, et au regards d'appel au calme de Damas transmis par le brigadier Ghazi Kanaan, chef des services de renseignement syriens au Liban" (L'Orient-Le Jour, 24/08/2000).

Parallèlement à cette affaire de règlementation, la guerre verbale à travers les médias continuait entre MM. Hoss et Hariri. M. Hariri accusera M. Hoss de mettre Télé-Liban au service de sa campagne électorale, ce auquel M. Hoss répliquera: *"Ceux qui exercent une hégémonie sur certains médias sont dérangés par ma présence au pouvoir et briguent le poste que j'occupe",* avant de poursuivre: *"Il existent deux éléments qui corrompent le processus électoral: l'argent utilisé à des fins politiques ainsi que certains médias privés"* (Annahar du 21/08/2000).

Puis de revenir à la charge les 23 et 24 août: *"Il s'agit d'une guerre d'élimination, même au niveau des médias. Depuis que j'ai pris en charge la présidence du Conseil, des campagnes d'informations sont menées contre moi par le biais de médias bien connus (...) Il existe une mainmise claire sur les médias d'information qui sont tous mis à contribution dans la campagne contre le gouvernement et le Premier ministre. Pourquoi ne devrais-je pas avoir accès à l'information moi aussi?"* (L'Orient-Le Jour, 23/08/2000).

Puis à nouveau: *"On sait que ce sont des médias privés, qui ont, les premiers, décidé de passer à l'escalade et de déclencher le cycle infernal des attaques et des contre-attaques"*. (L'Orient-Le Jour, 24/08/2000).

Au lendemain de sa défaite, M. Hoss a affirmé que *"si le projet de loi sur la règlementation de l'information et de la publicité électorale avait été discuté et promulgué à l'Assemblée, les résultats de la bataille électorale auraient été différents"*, responsabilisant donc l'Assemblée (L'Orient-Le Jour, 05/09/2000). Le point de vue du président de la Chambre, Nabih Berry, est tout autre: *"La loi électorale avait été perçue comme une tentative de limiter les libertés et accueillie par une avalanche de critiques de la part du syndicat de la presse, du syndicat des journalistes et des médias. Lorsqu'un tel tapage médiatique se produit, il est tout à fait normal que le Parlement se fasse l'écho du peuple. La présidence de la Chambre avait transmis le texte à la commission parlementaire de l'Information en lui demandant de solliciter au préalable le point de vue de toutes les parties concernées pour éliminer du texte toute clause qui pourrait porter atteinte à la liberté d'information, ce qui fait que la loi n'a toujours pas été votée, d'autant que le gouvernement n'avait pas insisté pour qu'elle le soit, comme il l'avait fait pour le reste des projets de loi"* (L'Orient-Le Jour, 20/08/2000).

Signalons par ailleurs que le débat sur les médias n'a pas concerné que MM. Hoss et Hariri, mais aussi M. Berry lui-même, accusé par le président de la CGTL Elias Abou Rizk *"d'exploiter des heures durant les médias officiels pour lancer des accusations à tort et à travers et d'interdire aux citoyens libres et démocrates d'émettre leurs opinions pour quelques minutes"* (L'Orient-Le Jour, 02/09/2000).

Autre nouveauté dans la bataille électorale cette année, les talk-shows payés (les candidats payent une certaine somme aux chaînes de

télévisions pour participer aux talks-shows) qui aggravent encore plus l'inégalité des chances entre les candidats. Certains candidats comme M. Fouad Makhzoumi (candidat sunnite opposé à M. Hariri à Beyrouth I) sont donc apparus jusqu'à trois fois dans le même talk-show à quelques jours d'intervalles parfois, alors que certains candidats n'avaient pas les moyens de se payer leur temps de passage à l'antenne...

- **Abaissement du droit de vote à l'âge de 18 ans**

Un projet de loi sur l'abaissement de la majorité électorale (qui est de 21 ans au Liban) avait été présenté à l'Assemblée fin 1999, mais n'avait pas été pris en compte. Le président Berry avait alors écarté tout abaissement de la majorité électorale à 18 ans, en se prononçant par ailleurs en faveur d'une telle initiative. M. Berry avait mis l'accent sur la complexité de la procédure relative à l'amendement de la Constitution à cette fin. Mais la principale raison pour laquelle un projet de révision de la majorité électorale ne sera pas pris en compte est que *"le climat n'est pas propice pour l'heure à un tel projet"*, affirmera-t-il le 21 décembre 1999, sans toutefois donner de plus amples explications. Beaucoup de candidats réclameront l'abaissement du droit de vote à l'âge de 18 ans, parmi lesquels Nadim Salem et Habib Sadek (candidats au Sud), Nassib Lahoud (candidat au Metn), Walid Joumblatt (candidat au Chouf) et Najah Wakim, candidat à Beyrouth II, qui se retirera par la suite. Fait à remarquer: une campagne a été lancée durant les élections sur ce thème, et des bureaux de vote "virtuels" ont été installés dans toutes les régions pour les 18-20 ans le jour du scrutin.

II - Campagne électorale: pressions sur les candidats et interventions des services

Une partie assez grande des candidats, allant des candidats proches de l'opposition au système de Taëf (des proches du courant aouniste et des FL qui ont estimé que le boycottage ne menait à rien) à des candidats bien intégrés dans le système actuel ont été victimes durant le processus électoral de pressions, qui se sont exercées de diverses manières, et d'interventionnisme des divers services de sécurité libanais et syriens et même du pouvoir, que certains candidats ont accusé de n'avoir pas été impartial, à tous les niveaux du processus électoral, depuis la formation des listes, jusqu'au jour du scrutin.

- Partialité du pouvoir

Le premier candidat aux élections à avoir eu affaire à des pressions exercées sur lui est le député sortant Nassib Lahoud, candidat au Metn, face au ministre de l'Intérieur et des Municipalités Michel Murr.

Le mardi 1er août, Nassib Lahoud avait accusé M. Murr de faire pression sur les annonceurs pour retirer ses portraits électoraux des panneaux publicitaires. Le ministre de l'Intérieur avait par la suite tenté de se justifier en soulignant que ces panneaux étaient destinés exclusivement aux annonces publicitaires et non à la campagne électorale. Mais une photo prise le même jour sur le vif et publiée dans toute la presse montrait un employé d'une agence de publicité en train de coller sur un panneau le portrait d'un autre candidat au-dessus de celui de M. Lahoud. Plus encore, quelques jours plus tard, c'était au tour du ministre de l'Intérieur lui-même de faire coller ses photos sur les mêmes panneaux publicitaires partout dans le Metn.

M. Lahoud a par ailleurs nommément accusé plusieurs officiers des Forces de sécurité intérieure (FSI) impliqués, selon lui, dans la campagne de M. Murr (le haut fonctionnaire Ratib Saliba et l'officier de l'armée Maroun Abou Diwan), a affirmé que ses conversations téléphoniques étaient sur écoute, et a accusé le ministre de l'Intérieur de faire pressions sur les élus locaux dans le cadre de sa campagne. *"J'ai adressé une série d'accusations sur la gestion du processus électoral dans le Metn et je considère qu'effectivement, la régularité et la liberté des élections sont douteuses"*, affirme-t-il (L'Orient-Le Jour, 03/08/2000). M. Murr s'est empressé de répondre: *"Nassib Lahoud souffre d'un complexe dont je suis la cause"*, en ajoutant que *"l'annonceur en question avait décidé de retirer les portraits de M. Lahoud des panneaux publicitaires à la demande de leurs propriétaires privés, ce qu'a confirmé le directeur de l'agence en question en niant faire l'objet d'une quelconque pression politique"*. Et M. Murr a également fait publier les communiqués de 40 conseils municipaux du Metn sur 45 et par 70 moukhtars sur 77 réfutant les accusations de M. Lahoud. Plus étonnante et l'attitude de M. Hoss à qui M. Lahoud se plaindra et qui prendra fait et cause pour M. Murr.

Le lundi 7 août 2000, Nassib Lahoud récidivera, critiquant la propension de M. Murr *"à exploiter de manière insolente l'autorité dont il est pourvu à des fins politiques et électorales nuisant de ce fait à l'image d'un*

Etat fiable et neutre auquel aspire les Libanais". Illustrant ses propos, M. Lahoud a évoqué les meetings organisés sous un patronage officiel, et plus précisément sous celui du président de la République accusant M. Murr d'exploiter le nom du président de la République (L'Orient-Le Jour, 08/08/2000).

Nassib Lahoud ne sera pas le seul à se plaindre de l'interventionnisme du ministre de l'Intérieur sur d'autres candidats via les FSI ou les municipalités.

Le député sortant du Kesrouan Rouchaid el-Khazen dénoncera les *"abus de pouvoir"* de M. Murr, demandant s'il existe un seul pays au monde qui *"permette à son ministre de l'Intérieur, qui est également ministre des Affaires municipales et rurales, de former et de présider une liste électorale alors qu'il déclare posséder l'appui de 39 présidents de conseils municipaux et de 79 moukhtars. D'autant plus que les FSI, l'état civil et la Sûreté générale se trouvent sous ses ordres et qu'il convoque les présidents des conseils municipaux pour les menacer des foudres de l'Inspection centrale"* (L'Orient-Le Jour, 11/08/2000).

Dans un communiqué publié le lundi 15 août dans la presse libanaise, M. Lahoud dénonce à nouveau *"la sale guerre menée (par Michel Murr) contre les habitants du Metn qui sont déterminés à exprimer leur libre choix malgré les pressions exercées par l'Etat et ses services"*. M. Lahoud y évoque aussi *"les jets de pierre visant les véhicules arborant le portrait ou les autocollants de M. Lahoud et la destruction de ses portraits accrochés aux murs et aux fenêtres de ses sympathisants par le feu ou à l'aide d'huile brûlée"*. L'Orient-Le Jour affirme avoir reçu le dimanche 13 août *"plusieurs communications téléphoniques émanant d'habitants de Rabieh qui se plaignaient d'une série d'actes de vandalismes commis contre leurs propriétés pour avoir affiché des portraits de Nassib Lahoud"*. De son côté, M. Murr affirmera le même soir que *"trois employés d'une agence de publicité placardaient des portraits de M. Murr à proximité du rond-point de Mkallès quand ils ont été assaillis par quatre jeunes gens sortis de l'immeuble abritant les bureaux de M. Lahoud, infligeant des blessures à l'un d'eux qui a obtenu du médecin légiste un rapport d'invalidité de dix jours"* (L'Orient-Le Jour, 15/08/2000).

Le secrétaire général du Parti communiste libanais Georges Haoui, dont le beau-fils, Rafi Madayan se présentait aux élections sur la liste de M. Nassib Lahoud, face à la liste du ministre de l'Intérieur Michel Murr, s'est lui aussi plaint d'abus commis dans la circonscription du Metn: *"Si les abus se poursuivent, ils risquent de nuire à la réputation du régime et du pouvoir, d'autant qu'une des listes en présence est présidée par le ministre de l'Intérieur et comprend, parmi ses membres, le fils du président de la République"*, Emile Emile Lahoud. *"Tous les jours, les portraits des candidats de la liste opposée à celle du ministre de l'Intérieur sont déchirés: les moukhtars, les présidents de municipalité et les fonctionnaires sont*

convoqués et menacés. De même, les institutions étatiques civiles et militaires sont exploitées à des fins électorales sectaires", a-t-il indiqué (L'Orient-Le Jour, 18/08/2000).

A noter que la famille B., résidant à Fanar (Metn), a porté plainte contre des partisans de M. Murr qui ont essayé d'accrocher des portraits du ministre de l'Intérieur dans l'enceinte du domicile de cette famille. La maîtresse de maison et son fils, qui effectuait son service militaire, ont essayé de les en empêcher, essuyant des injures, mais en vain. Le soir même, l'autre fils, en rentrant, a déplacé les portraits de M. Murr de l'intérieur de l'enceinte de la résidence, les mettant près d'un pylone électrique sur la voie publique. Des éléments des FSI sont aussitôt intervenus pour interpeller le second fils Georges B., accusé d'avoir *"porté atteinte au ministre de l'Intérieur"*. M. B. est resté trois heures au poste de gendarmerie de Jdeidé avant d'être relâché grâce à l'intervention du journaliste Elie Nacouzi (qui travaille sur la chaîne de télévision MTV) et du frère du ministre de l'Intérieur (et PDG d'MTV) Gabriel Murr.

Le président du PSP, Walid Joumblatt, candidat au Chouf et opposant au régime du président de la République Emile Lahoud, affirmera à son tour que *"les choses sont claires: le Moutassaref, c'est Michel Murr, et son fils (Elias Murr) aussi. Le gouvernement n'est pas neutre dans les élections. Il faut qu'il démissionne pour ouvrir la voie à un Cabinet neutre"* (L'Orient-Le Jour, 26/08/2000).

M. Joumblatt reviendra à la charge dans une conférence de presse au lendemain de la victoire écrasante de sa liste au Chouf. Interrogé sur le point de savoir si l'autorité centrale avait été neutre lors du scrutin, le leader du PSP déclarera: *"Le pouvoir n'a nullement été neutre. L'oppression croissante, la propagande obtuse, les défis auxquels nous sommes confrontés depuis deux ans, depuis le début du mandat du président Lahoud, les poursuites et les accusations, le ton menaçant du discours d'investiture (du chef de l'Etat), tous ces facteurs ont abouti, en définitive, à ces résultats"* (L'Orient-Le Jour, 30/08/2000).

Le 30 août, Nassib Lahoud reprendra ses accusations en direction du ministre de l'Intérieur, affirmant dans une conférence de presse: *"Il est grand temps qu'on lui demande des comptes"*, en réclamant sa destitution. *"Les louanges que les gens du pouvoir s'adressent au sujet de leur impartialité et de leur intégrité ne sont en fait qu'un paravent derrière lequel ils cachent les tares de leurs pratiques honteuses, de leurs calculs erronés et de leurs prévisions naïves"*, indiquera-t-il (L'Orient-Le Jour, 31/08/2000). Le même jour, M. Joumblatt réclamera le départ de *"Murr, le ministre-moutassarif arrogant"*. Plus lourdes de sens encore, les propos tenus par Nassib Lahoud à l'encontre de son cousin, le président de la République Emile Lahoud: *"Nous espérons que le chef de l'Etat a pris conscience de l'importance des occasions râtées et d'un tort causé en raison d'une série de choix: la militarisation, l'hégémonie des services, les tentatives d'élimination des pôles politiques, les coups portés au pluralisme et aux libertés, les tentatives d'hypothéquer la volonté populaire et de faire passer les considérations familiales mesquines avant les considérations politiques nationales et*

réformatrices” (op.cit.).

La partialité du pouvoir semblerait, selon les propos de plusieurs candidats, s’être aussi directement manifestée au Liban-sud, en la personne du président de la Chambre Nabih Berry, sujet aux critiques de ses adversaires pour avoir exploité les services publics dans sa bataille électorale. Nadim Salem, candidat opposé à M. Berry l’a accusé de *“s’être approprié les services publics à son compte”*, en donnant l’exemple du Conseil du Liban-Sud, qu’il a qualifié de *“caisse publique servant, à des fins politiques, les intérêts privés de ceux qui ont fait main basse dessus”*. *“Voilà qu’aujourd’hui on tente de l’utiliser dans le cadre de la bataille électorale”*, a-t-il poursuivi, en ajoutant que *“l’Etat fermait les yeux sur cette inféodation des services publics”* (L’Orient-Le Jour, 12/08/2000). *“Ce que fait Nabih Berry, c’est utiliser l’Etat et toutes ses institutions à des fins personnelles et électorales”*, dira-t-il dans le cadre d’une interview accordée au journaliste Ziyad Makhoul dans L’Orient-Le Jour du 15/08/2000.

Enfin, le président de la CGTL Elias Abou Rizk a lui aussi accusé M. Berry *“d’exploiter les administrations de l’Etat à son propre compte”*. *“Le pouvoir, à travers Nabih Berry, viole tous les principes démocratiques et les lois dans le cadre de la bataille électorale au Liban-Sud. Il est honteux d’exploiter les services, les ressources et les employés de certaines administrations de l’Etat telles que la Chambre des députés et le Conseil du Liban-Sud, à titre personnel. Il est honteux qu’un haut responsable de l’Etat soit aux commandes d’une telle campagne sans se soucier des sentiments des habitants du Liban-Sud”*, a-t-il conclu (Annahar du 02/09/2000). Un ministre influent, candidat au Liban-Nord, aurait également utilisé les services de son ministère dans le cadre de sa campagne.

Le député sortant de Jbeil et candidat Emile Naufal a de son côté accusé l’armée libanaise *“de s’immiscer ouvertement dans les élections en faveur du candidat Nazem Khoury”*, à la suite d’un incident survenu entre les partisans des deux candidats qui avait fait des blessés et qui avait provoqué *“l’encerclement par plus de vingt chars et l’irruption de plus de quatre cent membres de l’armée”* dans le bureau de M. Naufal. Celui-ci avait alors *parlé “d’ingérence de l’Etat et de pressions en faveur de la liste adverse”* (L’Orient-Le Jour, 18/08/2000). M. Khoury avait, quant à lui, fait assumer la responsabilité d’un incident survenu quelques heures plutôt à Jbeil entre ses partisans et ceux de M. Naufal à ce dernier. La voiture de M. Khoury avait été cassée est deux de ses partisans, victimes de contusion à la tête avaient été transporté à l’hôpital.

Le commandement de l’armée avait pour sa part issu un communiqué dans lequel il a précisé *« qu’à l’issue d’un conflit sur des banderoles électorales à Amchit (caza de Jbeil), un député candidat, accompagné de plusieurs de ses partisans, ont agressé des partisans d’un adversaire, deux d’entre eux ayant dû être hospitalisés. L’armée s’est rendue sur place et a arrêté tous les participants au conflit, tout en assurant la garde des deux personnes qui ont dû être hospitalisées »*.

- Intervention des services de sécurité libanais et Syriens dans le processus électoral

Plusieurs services de sécurité sont intervenus à tous les niveaux du processus électoral, dans la formation des listes d'abord, en empêchant certaines coalitions d'aboutir ou en imposant certaines autres. Les services ont également poussé certains candidats à renoncer à se porter candidats, allant jusqu'à faire toutes sortes de pressions sur les candidats de l'opposition tenant un discours en désaccord avec le discours du régime libanais actuel. Ils ont également parachutés certains candidats dans des circonscriptions dans buts électoraux. A noter que certaines pressions ont été effectuées par les services via certaines formations politiques proches de la Syrie, à l'instar du Parti syrien national social (PSNS). Même certains candidats bien intégrés au système actuel ont été victime de l'interventionnisme. Ces services de renseignements sont passés à la postérité dans le langage politique électoral sous le nom de "fantômes" et de "chauves-souris". Dans les différentes circonscriptions, les services de sécurité libanais et syriens seraient intervenus dans la formation des listes, pour appuyer les candidats proches du pouvoir et de la Syrie.

A Baabda-Aley, les services de sécurité ont fait pression sur les candidats de la liste parrainée par M. Joumblatt. Des sympathisants et des membres de l'équipe électorale de M. Joumblatt, proches du candidat Akram Chéhayeb, ont été interpellés par les agents de l'ordre sans motif. Des tracts ont été distribués dans cette région par le parti Baas syrien qui ont appelé *"les foules du Baas à Baabda et Aley à voter massivement et sans panachage pour les membres de la liste suivante: Talal Arslane, Pierre Hérou, Marwan Abou Fadel, Antoine Khalil, Mahmoud Abdelkhalek, Pierre Daccache, Jean Ghanem, Elie Hobeika, Salah Haraké, Ali Ammar, Ghaleb Aawar"*. *"Cette équipe là est une ligne de défense sûre du nationalisme arabe, conformément aux vœux du chef, le président Hafez-el-Assad et de celui qui a pris le relais, le général Bachar el-Assad"*. M. Joumblatt parlera d'ailleurs à plusieurs reprises *"des interventions libano-syriennes dans le processus électoral"*. *"Qu'attend-ons-nous au juste du prochain Parlement? Qu'il soit le Parlement des services, avec une part pour la Sûreté générale, une autre pour la Garde présidentielle, une troisième pour la Sécurité de l'Etat et une quatrième pour l'armée?"*, demandera-t-il dans une conférence de presse parue dans la presse libanaise le 26/08/2000. *"Je suis en train de m'interroger pourquoi certains postes syriens convoquent les moukhtars, les présidents des municipalités et d'autres notables en leur demandant de voter à Baabda pour la liste adverse et au Chouf pour Farès Zebiane, Naji Boustany et Zaher el-Khatib"*, ajoutera-t-il, en précisant: *"Les Syriens m'avaient dit la dernière fois qu'ils n'interviendraient pas. Mais il semble que ce soit quelque peu décentralisé chez eux"*. Evoquant en outre le cas du candidat du Hezbollah, allié à la liste opposée à celle présentée par lui à Baabda-Aley, il a affirmé que *"des pressions énormes"* ont été exercées sur ce parti pour l'obliger à faire partie de la liste rivale (L'Orient-Le Jour, 26/08/2000).

Au Kesrouan-Jbeil, écrit Suzanne Baaklini dans L'Orient-Le Jour du 26/08/2000, *"A observer l'évolution dans la formation des listes entre les élections législatives de 1996 et celle qui se dérouleront dans quelques jours, on ne peut s'empêcher de penser à un jeu de cartes mélangé par une main invisible. Comme par enchantement, les adversaires acharnés d'hier se*

retrouvent au sein d'une même formation, alors que les alliés d'hier se lancent sans merci des invectives".

Le pouvoir serait intervenu dans cette circonscription exclusivement au niveau de la formation des listes, pour garantir la victoire de candidats proches du pouvoir quelle que soit la liste victorieuse.

Le député sortant du Kesrouan, Rouchaid el-Khazen, estimera d'ailleurs dans une conférence de presse *"avoir été surpris par une liste étrange, qui groupe les contradictions de ses membres. Il s'agit d'une étrange combinaison de personnages traditionnels dont le passé est connu. Nous nous demandons si la composition irrationnelle de cette liste n'est pas le fait des fantômes. Le gouvernement se trouve dans le coma et chaque ministre est dirigé par un fantôme"*. Selon M. Khazen, ce sont ces mêmes fantômes qui organisent les *"combinaisons étranges"* que sont les listes électorales (L'Orient-Le Jour, 11/08/2000).

A Beyrouth, le candidat au siège maronite Massoud Achkar, jadis opposant aux accords de Taëf, a affirmé avoir été empêché de faire partie d'une des listes fortes de la première circonscription de la capitale, *"par ceux qui tirent les ficelles de la politique locale"* (L'Orient-Le Jour, 21/08/2000). *"Il m'a été interdit de faire partie d'une liste; les candidats avec lesquels j'aurais pu m'allier ont subi des pressions pour les pousser à ne pas me tendre la main"*, a-t-il poursuivi. M. Achkar avait essayé de se joindre à la liste présidée par le fils de l'ancien mufti de la République sunnite Hassan Khaled, assassiné en mai 89, Saadeddine Hassan Khaled. Mais celui-ci aurait refusé en raison de pressions exercées sur lui et ses colistiers. Le député sortant Najah Wakim renoncera pour sa part à se porter candidat en raison de l'interventionnisme des services de sécurité et *"du caractère préfabriqué des listes et des élections"*. M. Wakim s'en est pris aux listes et aux alliances préfabriqués qui donneront naissance à un Parlement préfabriqué, qui, à son tour, produira un gouvernement portant le même label. *"Pourquoi tient-on à avoir un Parlement et un gouvernement préfabriqué? C'est la grande question"*, a-t-il interrogé (L'Orient-Le Jour 07/08/2000). Il a d'ailleurs ajouté, au cours d'une conférence de presse, que le système politique libanais *"est devenu similaire à celui du reste des pays arabes où la volonté populaire est muselée par les services de renseignements (...)"* (L'Orient-Le Jour, 15/08/2000). Le député sortant du mouvement Amal, Hussein Yatim, candidat au Liban-Sud, s'est lui aussi retiré de la course électorale, justifiant son initiative par l'intervention *"de fantômes qui cherchent à l'empêcher de jouer son rôle en tant que député"* (L'Orient-Le Jour, 17/08/2000). Interrogé sur l'identité de ces *"fantômes"*, M. Yatime a affirmé qu'il s'agissait *"des services secrets, des forces de pression et des esprits que tout le monde connaît"*. Il a également présenté sa démission du mouvement Amal. Selon certaines sources, des personnes influentes et haut placées dans les services de renseignements syriens seraient intervenus, suite à la demande de responsables du Hezbollah, pour inciter M. Yatime à renoncer à se porter candidat.

A Baalbeck-Hermel, une liste toute entière formée d'une coalition entre tous les partis proches du pouvoir ou de la Syrie a été parachutée. Cette liste groupe pêle-mêle, outre le PSNS et le Baas prosyrien, partis traditionnellement proches de la Syrie, la coalition Amal-Hezbollah et un

candidat du parti Kataëb *“parachuté et imposé par la Syrie”*, Nader Succar (L'Orient-Le Jour, 02/09/2000).

A Jezzine, le Hezbollah a cherché à imposer un candidat maronite qui lui soit inféodé en dépit du fait qu'il ne possède aucune assise électorale dans la région. Le Hezbollah a tenté de justifier son attitude en arguant *“qu'il désirait compenser la perte du siège maronite de Baalbeck-Hermel”*, attribué à Nader Succar, et qui revenait traditionnellement à Rabiha Keyrouz, proche du Hezbollah (L'Orient-Le Jour, 21/08/2000).

Evoquant l'alliance Amal-Hezbollah au Liban-Sud dans une conférence de presse au lendemain de sa défaite, l'ancien président de la Chambre, Kamel el-Assaad, candidat au Liban-Sud, a affirmé qu'elle est *“le fruit d'une décision du seul pouvoir, connu communément sous le nom de pouvoir régional et local, le pouvoir libano-syrien”* (L'Orient-Le Jour, 09/09/2000).

“Des forces occultes, dénoncées aussi bien par les bons amis, nordistes ou autres, des décideurs que par leurs adversaires, s'acharnent à fabriquer des listes. Et à torpiller en prime des alliances déjà conclues, comme cela s'est vu justement au Nord”, écrit Philippe Abi Akl, en faisant allusion au *“divorce”* entre Omar Karamé et Sleiman Frangié (Annahar, 12/08/2000).

L'ancien ministre des Affaires étrangères Farès Boueiz, également candidat au Kesrouan-Jbeil, a dénoncé *“les pressions et ingérences”* qui nuisent à la crédibilité des élections et accusé des *“services sécuritaires proches du palais présidentiel”* d'agir sur le terrain au niveau de la formation des listes électorales (L'Orient-Le Jour, 21/08/2000).

Commentant l'immixtion des services de sécurité libanais et non-libanais dans la formation des listes dans les différentes circonscriptions, Philippe Abi Akl écrit dans Annahar du 15/08/2000: *“La campagne a nettement dégagé une ligne d'attaque dirigée contre l'interventionnisme et même des loyalistes y participent. Selon un pôle influent, “nul n'en serait arrivé là si les interventions étaient restées cantonnées dans les limites du raisonnable. Mais on exagère, les pires moyens d'intimidation, comme les offres les plus alléchantes, sont mis en oeuvre, sans aucun souci de discrétion. Comme si les bonshommes chargés de ce démarchage des candidats ou des clés électorales avaient pour véritable mission de discréditer le pouvoir”*. M. Abi Akl remarque dans son analyse que *“MM. Walid Joublatt, Nassib Lahoud ou Farès Boueiz reconnaissent publiquement l'impartialité du pouvoir, en se plaignant par ailleurs, comme M. Omar Karamé, de parasitages persistants des services, protestations auxquelles le patriarche Sfeir a fait largement écho dans son sermon dominical (...)”*. Et M. Abi Akl poursuit: *“Il reste que les immixtions se seraient produites dans la fabrication des listes regroupant des éléments dont la présence sous la coupole est souhaitée, même si leurs inclinations personnelles ne les porte pas à s'entendre. Il y a eu ainsi, ça ou là, des “listes principales” qui ont pris corps et qui, sans être invincibles, semble arithmétiquement assurées de réaliser d'excellents scores. En revanche, les “indésirables” ont été soit*

*forcés à se retirer de la course, faute de listes pour les accueillir, soit contraints à faire cavalier seul, ce qui réduit leurs chances de passer...»*ajoute-t-il, en terminant sur un exemple concret... *“Selon un source informée, au Mont-Liban, le pouvoir s’est vu délivrer carte blanche par les décideurs. Ainsi certains puissants ont vu d’un mauvais oeil l’apparition sur la scène électorale de M. Carlos Eddé et se sont ingéniés à lui mettre des bâtons dans les roues. Ils ont voulu le placer sous contrôle. Il lui a donc été demandé de signer un engagement d’alliance politique permanente avec M. Georges Frem, dans le cadre d’un bloc parlementaire unifié. Et de signer également un document promettant de soutenir le pouvoir”,* lequel a refusé et a donc préféré déclarer forfait. Les services de sécurité libanais et non-libanais sont également intervenus directement avant les élections, de différentes manières, pour inciter tel ou tel candidat à se retirer ou, pendant le scrutin, pour faire échouer certains candidats, comme l’affirment certains candidats – parfois loyalistes.

Le candidat dans la première circonscription du Liban-Nord Ziad Makary a affirmé qu’il avait subi des pressions tout au long de sa campagne sous prétexte qu’il se présentait en face d’un candidat soutenu par la Syrie. Les gardes du corps de ce candidat auraient empêché les partisans de M. Makary et les habitants des différents villages d’accéder aux meetings électoraux organisés par son rival. Ils auraient également déchirés les portraits de M. Makary dans toute la région. En novembre 1999, à la cérémonie organisée à la mémoire du président de la République assassiné en 1989 René Moawad, ce même candidat serait intervenu, selon M. Makary, auprès des médias afin que sa présence ne soit pas mentionnée dans les bulletins d’informations (à noter que les Moawad représentent une famille importante du point de vue poids électoral au Liban-Nord). Les services secrets syriens seraient également intervenus en faveur de ce candidat, allant dans chaque maison et demandant aux habitants de ne voter que pour lui.

M. Joumblatt a pour sa part évoqué *“les visites”* qu’il effectue dans les circonscriptions du Chouf et de Baabda-Aley *“la Sûreté de l’Etat”* aux mukhtars et aux présidents de municipalité. *“Cela ressemble fort à des menaces – du moins à un message”,* avait-il estimé, en faisant également état de la présence massive d’un officier de la sûreté générale dans la localité de Chehim et en prévoyant un *“interventionnisme accru”* dans la circonscription de Baabda-Aley (L’Orient-Le Jour, 14/08/2000). Dans un autre interview, le président du PSP affirmera que *“la première action que le président Lahoud devrait entreprendre, c’est de neutraliser et d’abolir le rôle des services dans la vie civile. Il devrait interdire aux services d’entrer en contact avec les civils. Il est inconcevable que tel ou tel politicien ait pour autorité de référence un officier (...)”* (L’Orient-Le Jour, 30/08/2000).

M. Samir Frangié, candidat dans la première circonscription du Liban-Nord, a accusé la Syrie d’avoir été à l’origine de son échec au lendemain des élections. Dans un communiqué, M. Frangié a affirmé: *“Mon échec découle d’une décision syrienne. On m’avait bien prévenu que, quel que soit le nombre de voix obtenues, mon échec était assuré. C’est effectivement ce qui est arrivé”,* avant de poursuivre: *“Nous avions espéré que, tout comme le*

Mont-Liban, le Liban-Nord sera tenu à l'écart des immixtions et des pressions. Bien au contraire, notre région a été le théâtre de multiples ingérences" (L'Orient-Le Jour, 31/08/2000). A noter qu'en reprenant la déclaration de M. Frangié, l'Agence nationale d'information a omis de reproduire de larges extraits du communiqué et a occulté le passage où il accuse la Syrie d'avoir télécommandé son échec aux élections. M. Frangié avait demandé l'application des accords de Taëf à la lettre, notamment concernant le redéploiement des forces syriennes.

En date du 22 août 2000, Cheikh Hachem Minkara, leader du mouvement de l'Unification Islamique (TAWHID) a été libéré des prisons syriennes où il se trouvait depuis 1985. Il est arrivé à Tripoli à bord de la voiture du ministre Najib Mikati. Selon des sources crédibles, la libération de Cheikh Minkara fait partie d'un marché électoral conclu entre la liste (des ministres - candidats) Frangié - Mikati et le mouvement TAWHID. Ce dernier, allié à la liste rivale Moawad - Karamé avant la libération, a soudainement changé de camp.

Le ministre des P et T Issam Naaman, candidat à Beyrouth III sur la liste du Premier ministre Hoss a quant à lui accusé *"la Sûreté générale d'avoir activement contribué à l'échec de sa liste"*. *"Le rôle actif de certains services dans la défaite de la liste du président Hoss à Beyrouth III n'est plus un secret pour personne"*, a-t-il affirmé. *"Il nous importe beaucoup que les manipulateurs, les spéculateurs et certains services sachent que nous sommes au courant des interventions, des provocations, des complots et des objectifs recherchés"*, a-t-il ajouté, avant de préciser que *"la Sûreté générale faisait partie"* des services qui avaient contribué à l'échec de la liste de M. Hoss, en refusant de préciser quel avait été le rôle exact de ce service. Il a ajouté *"qu'il laissait le soin au chef de la Sûreté générale, Jamil Sayyed, de commenter cette affaire"*, ce que le principal intéressé ne fera pas, mais la Sûreté générale tournera en dérision les paroles du ministre des P et T (Annahar, 08/09/2000).

Deux candidats dans la circonscription de Kesrouan-Jbeil ont également reçu des menaces sérieuses, et subi des pressions de la part des services de sécurité libanais et non-libanais: il s'agit de MM. Najib Zwein, proche du courant aouniste et Paul Pharès, proche des Forces libanaises. Les deux ont fondé leur campagne électorale sur le thème: *"le retrait syrien du Liban"*.

Alors qu'il effectuait une tournée électorale dans les villages d'Ehmej, de Bejjeh, de Mechmech et de Jage dans le caza de Jbeil, M. Zwein a retrouvé les vitres et les phares de sa voiture démolis. M. Zwein affirme aussi que *"plusieurs de ses portraits ont été déchirés"*. Il a également retrouvé un communiqué glissé à l'intérieur de sa voiture stipulant in extenso:

"Avertissement au candidat Najib Zwein

Nous vous prévenons contre toute poursuite de votre campagne électorale et nous vous appelons à vous rétracter en ce qui concerne votre position hostile à la Syrie d'Assad et à la main-d'oeuvre syrienne au Liban.

Nous considérons cette agression sur votre voiture et vos portraits comme étant un dernier avertissement; et nous vous demandons de retirer tous vos portraits et de publier un communiqué, dans les 48 heures, certifiant votre retrait de la bataille électorale

Ce communiqué vous est destiné, et, à travers vous, est adressé à tous ceux qui agressent verbalement la Syrie en réclamant le retrait des forces syriennes. Nous demandons aussi à l'Eglise de reconsidérer ses positions et de se mêler uniquement d'affaires religieuses".

Le communiqué est signé "les fils de Jbeil et du Kesrouan", mais Najib Zwein est catégorique: dans un entretien accordé à L'Orient-Le Jour, il assure "qu'aucun candidat de Kesrouan-Jbeil n'est à l'origine de cet acte de vandalisme et de ces menaces". La procédure entamée par les autorités n'a dévoilé aucun résultat concret. L'incident a été considéré affaire classée.

De son côté, le général à la retraite Paul Pharès a plus explicitement appelé, à travers des tracts distribués dans la région, au "retrait des forces syriennes et à la fin de l'occupation syrienne sur le Liban". Dans un entretien à L'Orient-Le Jour, il a affirmé que "son cousin et un de ses partisan ont été arrêtés pour quelques jours par les services de renseignements de l'armée parce qu'ils gardaient des tracts dans leurs voitures, son chauffeur militaire personnel lui a été retiré par l'armée", dans ce qu'il a affirmé être "une tentative d'intimidation pour le pousser à se retirer de la bataille électorale". Le général Pharès a rappelé que "peu avant son assassinat en 1990, le président du PNL Dany Chamoun s'était vu retirer son chauffeur".

Le général Pharès aurait également reçu des appels sur son téléphone mobile au cours desquels des menaces de mort auraient été "proférées avec haine" contre lui et ses deux filles. Il affirme "avoir déposé une plainte qui est restée lettre morte" (L'Orient-Le Jour, 25/08/2000).

Au Liban-Sud, Elias Abou Rizk a attaqué le président Berry, qui avait parlé de "non-intervention de services dans la bataille électorale". "Comment peut-il parler de non-intervention des services alors qu'il m'a directement prévenu au début des élections que je en devais pas me porter candidat au Liban-Sud parce que les Syriens veulent la réussite du candidat Assaad Hardane à tout prix et qu'il représente pour eux une ligne rouge", a-t-il déclaré. Toujours au Liban-Sud, le candidat Kamel el-Assaad, ancien président de la Chambre, a été victime d'un incident près de son domicile à Kfartebnite, dans le caza de Nabatiyeh. Il a affirmé que "près de 70 soldats et sept tanks de l'armée ont encerclé son domicile et ouvert le feu, après qu'une fusillade ait éclaté entre des inconnus qui ont tiré des rafales de mitrailleuses en direction de sa résidence, provoquant une réplique immédiate des gardes chargés de sa sécurité". "Ils ont pénétré dans la maison puis terrorisé et brutalisé les personnes qui s'y trouvaient, avant d'arrêter toutes les personnes se trouvant sur les lieux", avait affirmé M. Assaad dans une conférence de presse (L'Orient-Le Jour, 20/08/2000).

"Je n'accuse pas l'armée en tant qu'institution, mais les "fantômes" qui sont derrière. J'ai porté plainte, mais personne n'a ouvert une enquête. J'ai appelé à deux reprises le ministre de l'Intérieur Michel Murr, qui n'a même pas daigné me répondre" (L'Orient-Le Jour, 01/09/2000). Au lendemain de sa défaite, l'ancien président de la Chambre responsabilisera le "pouvoir libano-syrien". A la question de savoir s'il présentera un recours devant le Conseil constitutionnel, M. Assaad avait déclaré: "Que Dieu vienne en aide au

Conseil constitutionnel. Bien que je respecte tous ses membres et que je possède toutes les données pour une telle procédure, je suis conscient que derrière la fraude, il y a le pouvoir libano-syrien. Si telle est la volonté du Liban et de la Syrie, et si nous voulons présenter un recours en invalidation, mieux vaut s'adresser au tribunal international de La Haye", avait-il conclu (L'Orient-Le Jour, 09/09/2000).

Le candidat Nadim Salem avait lui aussi déclaré faire l'objet d'une campagne menée par des *"mains invisibles pour le couler"*. Interrogé sur l'identité de ces services, M. Salem avait indiqué qu'il s'agissait des *"services de l'Etat qui se mêlent d'élections et de politique locale"* (L'Orient-Le Jour, 15/08/2000). Dans une conférence de presse en date du 06/08/2000, le député sortant Chawki Fakhoury a fait état de pressions exercées sur lui et a décidé de renoncer à se porter candidat.

Un mot sur l'opposition qui boycottait les élections. Le président du PNL Dory Chamoun a dénoncé *"les alliances bâtardees et les listes préfabriquées, ainsi que les interventions flagrantes qui s'expriment par tous genres d'intimidation et d'appât"*. Il a ensuite estimé que *"depuis 1992, la Syrie se mêle de la nomination des députés, à l'exception de certains pour camoufler son jeu, profitant de la couverture démocratique que lui assurent les élections fictives. Une fois les élections terminées, c'est la Chambre qui sert d'écran protecteur aux ingérences de la Syrie en se chargeant de promulguer les lois et d'approuver les accords conclus suivant les desiderata syriens"* (L'Orient-Le Jour, 23/08/2000). Le CPL et le général Aoun ont à plusieurs reprises dénoncé *"la volonté syrienne d'imposer des candidats pro - syriens aux élections"* et le *"caractère préfabriqué des élections"*. Le conseiller politique des FL Toufic Hindi a à son tour dénoncé *"les manipulations exercées dans le cadre des élections qui ont eu lieu au niveau de la loi électorale et de la formation des listes"*. *"C'est ainsi que les décideurs comptent maîtriser les résultats"*, a-t-il affirmé (L'Orient-Le Jour, 30/08/2000).

A noter enfin que le 6 août, deux partisans du général Aoun, Omar et Samer Massoud, membres du CPL, ont été arrêtés à Kobeyate dans le caza de Tripoli par les services de renseignements syriens alors qu'ils faisaient de la propagande en faveur du boycottage. Ils ont été emmenés au centre des services syriens à Halba (Liban-Nord) où ils ont été détenus pendant 13 heures. Les deux jeunes hommes ont été torturés. Samer est resté dix jours sans pouvoir marcher sur les pieds. Le patriarche maronite Nasrallah Sfeir a affirmé que *"les gens savent pertinemment que le pays n'est pas gouverné par ses fils mais que ce sont les Syriens qui y imposent leur hégémonie. C'est pour cette raison qu'on ne fait pas confiance au Liban: il est connu que les Libanais n'ont pas leur mot à dire"*. Et d'ajouter: *"Nous savons qu'il y a des pressions et que l'opération électorale n'est pas saine à 100% mais nous laissons aux gens le droit de choisir les personnes adéquates qui serviraient l'intérêt du Liban"*.

A noter enfin les propos tenus par les associations des droits de l'homme libanaises chargées de surveiller le processus électoral concernant les pressions exercées et les interventions des différents services. Selon la Fondation des droits de l'homme et des droits humanitaires (FDHHD), dirigée

par M. Wael Kheir, *“les irrégularités ont été faites avant le jour du scrutin. Il y a eu des pressions et des violations étudiées, savamment préparées... Beaucoup de candidats qui, en public, ont parlé d'élections intègres et équitables, nous ont dit tout autre chose en privé, se plaignant d'interventions et d'irrégularités”*.

La FDHDH a fait état de pressions sur des citoyens, dans le cadre de leur travail. *“Les services savent exactement qui vote où. On contacte certaines familles pour leur rappeler que si un certain quota de voix en faveur de tel ou tel candidat dans une urne déterminée n'est pas assuré, ils ne doivent alors s'en plaindre qu'à eux-mêmes”*, a poursuivi l'association (L'Orient-Le Jour, 15/09/2000).

L'ALDE a recensé, dans un communiqué publié avant le scrutin, les différentes pressions qui s'exercent sur le cours des élections: *“l'interventionnisme dans la constitution des listes, l'interdiction parfois émise à l'encontre des listes d'opposition dans certaines circonscriptions, ainsi que les alliances contre - nature, les pressions visant à réduire l'importance de la participation de certains candidats ainsi que celle de leurs discours, l'implication active, avec incitations et menaces, de l'Administration au profit des candidats du pouvoir et l'utilisation abusive des moukhtars et des présidents de municipalité”* (L'Orient-Le Jour, 12/08/2000).

- Autres incidents touchant des candidats

Le candidat Massoud Achkar, candidat au siège maronite de Beyrouth I, a dénoncé l'agression perpétrée contre son bureau électoral situé à proximité du cinéma Beyrouth dans le secteur Barbir. Plusieurs individus avaient fait irruption dans le bureau de M. Achkar, saccagé le mobilier et molesté les volontaires qui y assuraient une permanence, en blessant certains. Selon des sources crédibles, les agresseurs seraient des sympathisants du candidat rival, le député Ghassan Mattar, du Parti syrien national social (PSNS).

Des coups de feu ont été tirés sur la voiture de Bassem Sabeh, candidat à Baabda-Aley sur la liste de M. Joumblatt. Commentant l'incident, M. Sabeh a affirmé que *“ce n'était ni un accident, ni une tentative d'assassinat, ni une balle perdue”*, mais *“un message très clair”* (L'Orient-Le Jour, 11/08/2000).

Un partisan du candidat maronite Pierre Gemayel, fils de l'ancien président Amine Gemayel et proche du parti Kataëb a été tabassé à Dhour Choueir parce qu'il avait collé sur le pare-brise de sa voiture une petite photo autocollant de M. Gemayel. Selon L'Orient-Le Jour, *“le jeune homme se dirigeait à Antoura lorsqu'il a été arrêté à Dhour Choueir par plusieurs partisans qui l'ont insulté et roué de coups, l'obligeant à arracher lui-même la photo de M. Gemayel, avant de lui enjoindre de retourner à Bickfaya”* (fief des Gemayel). L'enquête n'a abouti à rien et l'affaire a été classée. De même, plusieurs autres partisans de M. Gemayel ont été victimes d'agressions, surtout à Aintoura, Dhour Choueir, Beit el-Kekko et Mrouj sans que les autorités puissent en déterminer les responsables.

III - Irrégularités durant le déroulement du scrutin

- Cartes électorales

Bien avant les deux jours de scrutin, plusieurs candidats avaient fait état de plusieurs irrégularités au niveau des cartes électorales, à l'image de M. Joumblatt.

Dans un article publié dans L'Orient-Le Jour en date du 18/08/2000, Anne Marie el-Hage écrit: *"A l'approche des élections législatives, bizarreries et irrégularités n'en finissent pas de surgir quotidiennement, provoquant émoi et colère du citoyen ordinaire, totalement impuissant devant l'indifférence du gouvernement"*. L'article porte sur "les cartes électorales de remplacement", et relate l'histoire de deux frères inscrits dans la troisième circonscription de Beyrouth, André et Jean Khlaf, qui n'avaient jusqu'à présent jamais demandé la carte électorale. A la réception de leurs cartes, les deux hommes ont été surpris d'apercevoir dessus la marque d'un tampon rouge, portant l'inscription *"copie- badal aan da'eh"* en arabe. Le mukhtar, responsable des formalités administratives, a été incapable de les renseigner avec certitude, émettant l'hypothèse que les cartes originales avaient probablement été retirées et utilisées lors des précédentes élections municipales (1998). Interrogé par L'Orient-Le Jour, le mukhtar a accusé le ministère de l'Intérieur d'être responsable de cette irrégularité et d'avoir disposé des cartes électorales à son aise, à l'époque des élections municipales. Un colonel du ministère de l'Intérieur a quant à lui expliqué que *"deux cartes sont systématiquement faites pour chaque électeur, dont une portant la mention copie. Si certains électeurs ont reçu une telle carte, c'est probablement que le mukhtar auquel ils se sont adressés avait déjà demandé une carte originale lors des élections municipales et l'a égarée par la suite"*. Et de reprendre: *"Ce n'est pas grave, cette carte est valable, au même titre que l'originale"*. Le colonel réfute par ailleurs l'idée que la carte électorale originale ait pu être utilisée par des contrevenants lors des dernières élections municipales, certifiant qu'elle ne peut être falsifiée vu qu'elle comporte la photo de l'électeur et qu'il serait facile d'identifier le fraudeur. *"Explication peu convaincante, vu l'absence du moindre tampon officiel sur la photo de l'électeur ou même sur la carte, faite d'un simple carton laminé et facilement falsifiable"*, estime pour sa part L'Orient-Le Jour.

Le jour du scrutin, beaucoup de cartes électorales n'avaient pas encore été délivrées, notamment aux partisans des candidats opposants aux listes du pouvoir. Au Liban-Nord, Samir Frangié a évoqué le cas *"de 5000 cartes électorales falsifiées, la majorité étant des copies de remplacements non justifiées"*. *"Une personne a réussi à obtenir 5 cartes différentes pour 5 régions différentes, avec 5 noms, portant la même photo"*, a-t-il affirmé, en précisant que *"deux mukhtars du Koura avaient été arrêtés"* (L'Orient-Le Jour, 28/08/2000).

Au Metn, les délégués de Nassib Lahoud, dont la liste croisait le fer avec celle de M. Murr, n'auraient pas reçu toutes les cartes électorales du ministère de l'Intérieur, deux semaines après la demande.

A Baabda-Aley, un des candidats de la liste de M. Joumblatt a fait état

de cartes falsifiées pouvant être utilisées plusieurs fois pour voter.

A Beyrouth I, le candidat au siège sunnite Fouad Makhzoumi s'est plaint du fait que *"ses électeurs n'ont pas pu tous retirer leurs cartes du ministère de l'Intérieur"* (L'Orient-Le Jour, 01/09/2000). De son côté, Fouad Metni, candidat au siège maronite, a parlé de 800 cartes électorales non reçues par ses délégués.

Un chef de bureau électoral à Meknin, dans le caza du Hermel, a affirmé à L'Orient-Le Jour que 3000 cartes électorales n'auraient pas été délivrées. Les candidats des deux listes opposées à celle du pouvoir appuyée par la Syrie ont vérifié les dires de ce chef de bureau, évoquant *"le nombre insuffisant de cartes"*. Doureid Yaghi, candidat du PSP au siège chiite sur une liste opposante à celle du pouvoir, a affirmé que *"400 cartes n'avaient pas été distribuées à nos partisans"*. *"Interrogés, les responsables ont affirmé que quelqu'un les avait bien reçues, or ce quelqu'un, ce n'est pas moi"*, a-t-il indiqué, en accusant implicitement la liste adverse d'avoir retenu les cartes (L'Orient-Le Jour, 01/09/2000).

La Sûreté générale aurait utilisé les noms de personnes en voyage pour fabriquer de fausses cartes, en substituant leur photo par celles d'autres personnes.

- **Autres irrégularités techniques dans les bureaux de votes**

A Bourj Hammoud, dans le Metn, les délégués de M. Murr ont installé, à l'intérieur des bureaux de vote, *"trois ordinateurs devant laquelle chaque électeur doit s'arrêter et décliner son identité"* (L'Orient-Le Jour, 28/08/2000). Dans certains bureaux, il faut traverser trois "check-points" des délégués de la liste de M. Murr, qui demandent aux électeurs de décliner leur identité et pour qui ils viennent voter.

A Beyrouth II, ainsi que dans d'autres régions comme au Hermel ou au Liban-Nord par exemple, plusieurs personnes venues voter n'ont pas retrouvé leurs noms sur les listes d'électeurs délivrées par le ministère de l'Intérieur.

Dans le caza du Hermel, une femme a voté deux fois avec sa carte électorale.

- **Pressions sur les scrutateurs, les délégués et les électeurs et incidents**

Si, de l'avis des candidats et de la presse, les pressions, se sont faites avant le déroulement du scrutin, des incidents, parfois violents, ont eu lieu dans certaines régions sous tension.

La région de Bourj Hammoud, point de friction entre les partis arméniens, a été le théâtre de plus d'un incident: Les représentants du ministre de l'Intérieur et ses alliés du parti Tachnag, dont l'un des membres est colistier de M. Murr, ont exercé toutes sortes de pressions sur les délégués de la liste de M. Nassib Lahoud, ainsi que sur le candidat arménien

Rafi Madayan. Les délégués de M. Madayan se sont vus interdire l'accès des bureaux de votes et même dans certains cas, l'accès à la rue menant à ces bureaux.

Un des représentants de la liste de M. Lahoud, Mradé Mradé, autorisé à entrer dans les bureaux de la région, a affirmé avoir été victime d'une bagarre *"orchestrée par le représentant de M. Murr au bureau de l'Eglise Saint-Joseph, dans le seul but de m'en éloigner"*. M. Mradé a été interpellé par un lieutenant des FSI qui l'a retenu au poste de gendarmerie pendant trois heures sans déposer de plainte contre lui.

Les électeurs s'apprêtant à voter pour la liste de MM. Lahoud et Madayan ont vu leurs listes déchirées par les représentants de M. Murr sous les yeux des FSI. Les électeurs sont ensuite accompagnés par les délégués de M. Murr jusqu'à l'isoloir, sous les yeux du chef du bureau de vote, impassible. Le rideau de l'isoloir est soulevé par les hommes de Murr qui s'assurent ainsi que l'électeur vote bel et bien pour la liste du ministre de l'Intérieur. Un des électeurs a affirmé *"qu'il avait été empêché de voter pour la liste de Nassib Lahoud, deux représentants de M. Murr l'ayant accompagné à l'intérieur de l'isoloir pour l'obliger à voter pour la liste du ministre de l'Intérieur"* (L'Orient-Le Jour, 28/08/2000).

M. Michel Samaha, candidat sur la liste de M. Lahoud, renversera sur les partisans de la liste rivale la table sur laquelle ils inscrivaient les noms de tous les électeurs qui arrivent au bureau de vote. Samaha affirmera qu'il a *"dû intervenir personnellement pour empêcher des chefs de bureaux de vote d'échanger les bulletins déposés dans certaines enveloppes"* (L'Orient-Le Jour, 29/08/2000) en évoquant des irrégularités dans le dépouillement à Jdeidé aussi.

Le candidat Rafi Madayan a été victime de deux attaques alors qu'il visitait les bureaux de vote de Bourj Hammoud. *"Devant l'école Chamalian, les agents de sécurité du Tachnag ont tenté de provoquer une bagarre avec mes partisans. Ils m'ont insulté et bousculé, et se sont lancés à ma poursuite"*, a-t-il affirmé à la presse. Le même scénario s'est produit devant un autre bureau de vote à Bourj Hammoud où des supporters du Tachnag et de M. Murr se sont rués sur lui et son équipe, les attaquant à coup de bâtons et leur lançant des pierres, devant les FSI, passifs. De son côté, M. Murr a affirmé que M. Madayan avait provoqué ses partisans *"en sortant un revolver durant sa visite au bureau de vote"*. Dans d'autres bureaux de vote du Metn, des pressions ont été exercées sur les électeurs par les partisans de M. Murr. A Fanar, seule la liste de M. Murr était présente dans les bureaux de vote, raconte une citoyenne. De plus, aucun crayon n'est disponible dans l'isoloir pour quiconque désire biffer certains noms ou faire sa propre liste. Enfin, des délégués de M. Murr scrutent en permanence les électeurs derrière l'isoloir pour s'assurer que c'est bel et bien la liste du ministère de l'Intérieur qui est déposée dans les urnes. A Dhour Choueir, village de prédilection du PSNS (dont un membre est candidat sur la liste de M. Murr), une dame, partisane de Pierre Gemayel, s'est plaint d'avoir été *"brutalement"* bousculée par les délégués de Michel Murr *"qui ont tenté de m'arracher le bulletin de vote que je tenais serré dans ma main, au bureau de vote de Dhour Choueir"*, en indiquant *"qu'elle avait reçu un coup de poing à l'épaule"*. A Beyrouth III, une personne appartenant au parti arménien Tachnag, Nishan Sarkis

Anachian, a été poignardée à proximité d'un bureau de vote réservé à la communauté arménienne. L'un des suspects identifié a reconnu être l'auteur du méfait après être passé aux aveux. Il s'agit d'un partisan du candidat Hagop Kassarian, candidat sur la liste de Rafic Hariri. Dans la Békaa, un bédouin naturalisé libanais a été abattu dans des circonstances non élucidées dans le bureau du candidat Youssef César Maalouf. Selon des sources crédibles, la victime devait toucher une somme d'argent en échange du vote de sa famille pour le candidat Maalouf. A Terbol, une bataille à coup de bâtons a opposé les habitants et des bédouins installés dans la plaine, faisant deux blessés et provoquant l'intervention de l'armée.

Toujours dans la Békaa, sept agents de la Sûreté de l'Etat ont été arrêté, pour ingérence flagrante dans le processus électoral, par l'armée, d'après les directives du ministre de l'Intérieur.

Au Liban-Sud, des éléments non-identifiés auraient arboré leurs armes à l'entrée des bureaux de vote pour intimider les électeurs, notamment dans les villages chrétiens de la zone frontalière.

Les scrutateurs du candidat Nadim Salem auraient été provoqués à Bkessine, par des délégués des candidats adverses.

- **L'affaire des naturalisés**

Les bédouins syriens naturalisés libanais en 1994 se sont déplacés par milliers pour voter, surtout au Liban-Nord et dans la Békaa. Lors des élections du Liban-Nord, affirme L'Orient-Le Jour, *"plus de 1500 ressortissants libanais ont franchi le poste-frontière de Abboudieh au Akkar en provenance de Syrie. C'est avec un accent syrien très prononcé qu'ils affirment être Libanais et avoir vécu continuellement au Liban, sans pouvoir donner trop de précisions sur leurs lieux de résidence. Quant à la question de savoir ce qu'ils faisaient en Syrie et pourquoi retournaient-ils un dimanche matin, ils avaient tous la même réponse: ils étaient en Syrie pour assister à un mariage et maintenant, ils retournent chez eux"* (L'Orient-Le Jour, 28/08/2000).

Voici le bilan des irrégularités dressé par l'ALDE après les deux jours de scrutin:

- Existence, à l'intérieur des bureaux de vote, de machines électorales relevant de candidats proches du pouvoir, au siège de la municipalité de Bourj Hammoud, à l'école officielle de Bteghrine, à Deir el-Karkafi et à Kfarchima.
- Distribution de tracts et de portraits de candidats proches du pouvoir dans l'enceinte des bureaux de vote à Beit el-Kikko, la municipalité de Bourj Hammoud, l'école Raml de Bourj Brajné et des Saint-Coeurs à Hadeth.
- Distribution de cartes électorales à l'intérieur des bureaux de vote au siège de la municipalité de Bourj Hammoud.
- Connivence évidente entre les services de sécurité et les partisans de candidats proches du pouvoir, ce qui a contribué à créer un climat de crainte auprès des électeurs et des scrutateurs des candidats opposants. Le candidat Rafi Madayan et certains de ses partisans ont même été agressés par des membres du parti Tachnag à Bourj Hammoud.
- Parti pris en faveur de la liste du pouvoir à Btéghrine - fief du ministre de l'Intérieur - où les responsables des bureaux de vote se sont abstenus de

vérifier les laissez-passer des partisans du ministre de l'Intérieur, reconnaissables grâce à leurs chemises rouges.

- Des informations relatives à l'incendie prémédité d'une voiture à Mazraat el-Chouf, entraînant la diminution du taux de participation au scrutin.
- Exploitation des biens publics à des fins électorales, tels l'usage des véhicules municipaux pour assurer le transport des partisans de M. Elias Hobeika jusqu'au bureaux de vote et l'installation d'un bureau électoral relevant du ministre Najib Mikati à l'intérieur de l'école publique de Bab Tebbané à Tripoli.
- La présence d'agents des forces de l'ordre à l'intérieur des bureaux de vote à Baabda, Katermaya, Halba, Tannourine et Ehmej.
- L'usage de l'argent ou des services à des fins électorales au Kesrouan, à Jbeil et dans les deux circonscriptions du Liban-Nord.
- Amal et le Hezbollah se seraient entendus pour éviter l'utilisation de l'isoloir au Liban-Sud et à Nabatiyé, devant les chefs de bureaux de vote, impuissants, notamment à Chakra, Tebnine, Deir Antar et dans le caza de Bint-Jbeil.
- Des agents des FSI ont été souvent vus à l'intérieur des bureaux de vote, essentiellement dans la Békaa-Ouest. Ils seraient également intervenus dans l'opération électorale, comme à Saïda, ou à Jdita et Saadnayel, dans la circonscription de Zahlé.
- La propagande électorale n'a pas épargné les bureaux de vote. On a même retrouvé à l'entrée de certains centres à Kaakiyat el-Sanaoubar, Khartoum et Bayssarié, une lettre de Nabih Berry enjoignant ses partisans de voter pour toute la liste sous peine de sanctions.
- Les partisans de plusieurs candidats se sont introduits dans les bureaux de vote; ceux de Hezbollah à Khiam, ceux d'Amal à Sinay, ceux du Tachnag à Medawar. Dans le caza de Zahrani, plus précisément dans le bureau de Khartoum, des pressions auraient été exercées sur des électrices, et sur des personnes âgées dans le quartier de Medawar, à Beyrouth.
- Les listes d'électeurs étaient souvent truffées d'erreurs dans le caza de Marjeyoun. A Chébaa (Hasbaya), sur plusieurs cartes électorales les photos des électeurs ne correspondaient pas à leur nom. De nombreuses erreurs ont également été relevées dans les listes d'électeurs de Beyrouth III et de Zahlé. A Baalbeck-Hermel, des cartes électorales n'ont pas été délivrées avant 16h.
- Des cas de corruption ont été relevés à Zahlé, Bachoura et Tarik Jdidé. Dans ce quartier de Beyrouth I, le corrupteur a été pris en flagrant délit et arrêté par les agents de l'ordre.

IV - Recours en annulation (ou invalidation)

A l'expiration du délai accordé pour la soumission des recours en invalidation relatifs aux élections, le Conseil constitutionnel a été saisi de onze demandes dans les mohafazats du Mont-Liban et du Liban-Nord.

Conformément à l'article 47 de la loi 243/2000, le président du Conseil constitutionnel Amine Nassar a décidé de désigner les rapporteurs dans l'ordre suivant:

<i>Candidat malheureux</i>	<i>Candidat élu</i>	<i>Circonscription</i>	<i>Rapporteurs</i>
Boutros Doueihy	Kayssar moawad	Nord I	Moustafa Auji
Pierre Daccache	Abdallah Farhat	Mont Liban III	Afif Mokadem et Gabriel syriany
Khaled Daher	Jamal Ismail	Nord I	Fawzi Abou Mrad et Emile Bejjani
Talal Meraabi	Mohammed Yehia	Nord I	Fawzi Abou Mrad et Emile Bejjani
Camille Ziadeh	Fares Boueiz	Mont Liban I	Moustapha Mansour et Zouheir Hamdane
Nizar Younes	Boutros Harb	Nord II	Sami Younes et Selim Jreissati
Nizar Younes	Sayed Akl	Nord II	Sami Younes et Selim Jreissati
Boutros Succar	Gebrane Tok	Nord I	Sami Younes et Selim Jreissati
Boutros Succar	Kabalane Issa Khoury	Nord I	Sami Younes et Selim Jreissati
Kassem Abdel Aziz	Jihad Samad	Nord I	Afif Mokadem et Gabriel Siriany
Riad Rahal	Karim Racy	Nord I	Fawzi Abou Mrad et Emile Bejjani
Samir Frangié	Jean Obeid	Nord II	Moustapha Mansour et Zouheir Hamdane
Chawki Fakhry	Nader Succar	Békaa I	
Samir Chamoun	Nader succar	Békaa I	

Le Conseil constitutionnel a rejeté les quatorze recours en invalidation.

rapport)

(Fin du

